



**Instituts de Formation d'Aides-Soignants de Saint Vallier, Tournon et Saint Marcellin**

**INSTITUTS DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS  
DE SAINT VALLIER, TOURNON ET SAINT MARCELLIN**

**CERTIFICATEUR**

Ministère chargé de la santé

**Arrêté du 10 Juin 2021 modifié** relatif  
au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

**RNCP : 35830**

**Niveau 4**

**Date d'enregistrement : 28 juillet 2021**

**FORMATION : DE - AIDE-SOIGNANT**

**PROGRAMME DE FORMATION  
DELIVRANT UN DIPLOME D'ETAT  
D'AIDE-SOIGNANT(E)**

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Au regard de l'arrêté du 10 Juin 2021, la formation vise la professionnalisation par l'acquisition de compétences et d'une posture professionnelle. Elle s'attache à développer des capacités d'initiatives et d'anticipation visant un exercice professionnel responsable et réflexif.

**Niveau de la formation** : Niveau 4 (équivalent BAC)

**Titre** : Diplôme d'État Aide-Soignant

**Calendriers** : Août 2024 et Février 2024 selon les profils (cf. programmation)

**Admission** : selon les profils étude de dossier et/ou entretien de motivation

**Profil** : Élève, étudiant, demandeur d'emploi, professionnel du médico-social / du sanitaire / du social, salarié

**Accès aux personnes en situation de handicap** : charte qualitative d'accueil de d'accompagnement des personnes en situation de handicap

**Durée et modalités pédagogiques** :

| Cursus classique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Cursus par la voie de l'apprentissage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>44 semaines et 3 semaines de congés dont les périodes sont définies par le directeur</b><br>Rentrée fin Août/début Septembre<br><b>La formation est organisée en alternance, elle comprend :</b> <ul style="list-style-type: none"><li> 22 semaines de formation théorique (770 heures) organisées en présentiel ou en distanciel</li><li> 22 semaines de formation clinique (770 heures) organisées en 3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines en fin de formation</li><li> 3 semaines de congés</li></ul> | <b>La formation est organisée en alternance pendant 18 mois, elle comprend :</b> <ul style="list-style-type: none"><li> 22 semaines de formation théorique (770 heures) organisées en présentiel ou en distanciel</li><li> 22 semaines de formation clinique (770 heures) organisées en 3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines en fin de formation</li><li> 22 semaines chez l'employeur</li><li> Les congés sont organisés avec l'employeur pendant les périodes employeur</li></ul> |

IFAS des Hôpitaux Drôme Nord  
Rue de l'hôpital  
BP 30  
26241 SAINT VALLIER

IFAS de Saint Marcellin  
1 avenue Félix Faure  
BP 8  
38160 ST MARCELLIN

IFAS de Tournon  
50 rue des Alpes  
BP 63  
07300 TOURNON SUR RHÔNE



## **Instituts de Formation d'Aides-Soignants de Saint Vallier, Tournon et Saint Marcellin**

### **METIER D'AIDE-SOIGNANT**

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

3 Missions :

- ☞ Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale, dans le respect de son projet de vie
- ☞ Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- ☞ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

### **PREREQUIS NECESSAIRES POUR INTEGRER LA FORMATION**

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. Pour la formation en apprentissage les candidats ne doivent pas avoir plus de 29 ans (hors situation de handicap)

L'arrêté du 12 Avril 2021 précise quels sont les candidats éligibles à la sélection effectuée par un jury, sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents de service hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service respectant les critères identifiés à l'article 11 de l'arrêté du 12 Avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

Pour les ressortissants étrangers, avoir une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe

### **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Les élèves ou apprentis en situation de handicap, compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagement après validation de leur demande auprès de la section compétente pour les situations individuelles des élèves.

Un référent H+ vous proposera un entretien personnalisé autour de votre projet et de l'adéquation de votre handicap à la formation et au métier.

En cas d'admission votre référent pédagogique ainsi qu'un référent handicap vous accompagneront dans votre parcours de formation et vous proposeront des adaptations en fonction de vos besoins.

Les IFAS sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### **PROGRAMME**

La formation d'aide-soignant varie en fonction du parcours, partiel, complet, ou apprentissage et de la voie, complète ou alternance, choisis. La formation comprend 22 semaines de formation théorique et pratique en institut de formation et 22 semaines de formation clinique en stage et pour les apprentis alternance chez l'employeur.

**Les différents blocs et modules de la formation aide-soignant : cursus complet/élève :**

**Bloc 1 :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale 147h

Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque 21h

**Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne 77h

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 182 h



## **Instituts de Formation d'Aides-Soignants de Saint Vallier, Tournon et Saint Marcellin**

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35h

**Bloc 3** : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage 70h

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 21h

**Bloc 4** : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés. 35h

**Bloc 5** : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Module 9 : Traitement des informations 35h

Module 10 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques. 70h

**Heures d'accompagnement** : réparties tout au long de la formation selon les spécificités de chaque institut.

**Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)** : 35 h (dans les 3 premiers mois)

**Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)** : 7 h (réparties tout au long de la formation)

**Travaux personnels guidés (TPG)** : 35 h (réparties au sein des différents modules)

**Formation au numérique en santé** organisée conformément au référentiel de compétences et de connaissances socles prévu à l'annexe VII (cette formation est organisée au plus tard à compter de la rentrée 2025).

### **La pratique pour compléter la partie théorique**

Les temps en stage permettent aux élèves ou apprentis de mettre en pratique les connaissances acquises en cours. Les élèves aides-soignants peuvent travailler dans des hôpitaux publics, des maisons de retraite, des cliniques privées ou des centres de soins.

Pendant la formation d'aide-soignant, les élèves/apprentis acquièrent également des compétences pratiques telles que la prise en charge de patients atteints de maladies chroniques, la gestion des urgences médicales, l'administration de soins palliatifs et l'utilisation d'équipements médicaux tels que des lits médicalisés et des fauteuils roulants. Les élèves/apprentis apprennent également à reconnaître les signes et les symptômes de problèmes de santé courants tels que les infections, les problèmes respiratoires et les problèmes de mobilité.

## **EQUIVALENCES DE COMPETENCES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION**

### **Chapitre 3 – Article 14**

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- 1° Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- 2° Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- 3° Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
- 4° Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
- 5° Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
- 6° Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;
- 7° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- 8° Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant sont définies dans ladite annexe.



## Instituts de Formation d'Aides-Soignants de Saint Vallier, Tournon et Saint Marcellin

### MODALITES PEDAGOGIQUES

L'enseignement peut être réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux pratiques en promotion complète ou en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences. Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages.

Les enseignements théoriques et pratiques peuvent être mutualisés entre classes d'apprenants y compris entre plusieurs sessions de formation de l'institut, ou avec d'autres instituts de formation d'aides-soignants du même groupement

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins **une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.**

**Trois stages de cinq semaines** visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

1° Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;

2° Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;

3° Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

**Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation**, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins **une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.**

### L'APPROCHE PEDAGOGIQUE

Un accompagnement pédagogique personnalisé de l'élève ou l'apprenti est mis en place tant dans le milieu professionnel par le tuteur de stage qu'à l'institut de formation par le formateur référent de suivi pédagogique. Des échanges formels et informels visent à guider l'élève tout au long de son parcours.

L'élève ou l'apprenti dispose d'un « portfolio » ; cet outil retrace l'ensemble des acquisitions pratiques réalisées au cours de la formation.

Des outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques et gestuels.

### INTERVENANTS

Formateurs Infirmiers, aides-soignants, cadre de santé, psychologues, formateurs FGSU...

### MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation des modules est effectuée tout au long de la formation et est conforme à l'arrêté du 10 juin 2021 : Evaluation individuelles ou collectives, écrites, orales, mise en situation professionnelle reconstituée, évaluation des compétences en stage, attestation de formation aux soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU2).

### COUT / FINANCEMENT

Pour la plupart des apprenants, le conseil Régional assure le financement

Pour les autres situations nous consulter

Eligible au CPF

### PERSPECTIVES APRES LE DIPLOME

Les aides-soignants peuvent exercer au sein de structures différentes :

☞ Structures hospitalières en soins généraux, en santé mentale

☞ Structures de soins à domicile auprès de personnes âgées

☞ Structures extra-hospitalières : hébergement d'accueil pour personnes âgées ou handicapées

IFAS des Hôpitaux Drôme Nord  
Rue de l'hôpital  
BP 30  
26241 SAINT VALLIER

IFAS de Saint Marcellin  
1 avenue Félix Faure  
BP 8  
38160 ST MARCELLIN

IFAS de Tournon  
50 rue des Alpes  
BP 63  
07300 TOURNON SUR RHÔNE



## **Instituts de Formation d'Aides-Soignants de Saint Vallier, Tournon et Saint Marcellin**

### **PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS**

L'aide-soignant peut se spécialiser et devenir assistant de soins en gériatrie (ASG), agent de stérilisation... Possibilité d'accéder aux formations d'ambulancier, d'auxiliaire de puériculture, d'accompagnement éducatif et social avec dispenses de certains modules (cursus partiel)  
S'il est bachelier ou s'il a plus de 3 ans d'exercice, un aide-soignant peut préparer le diplôme d'État d'infirmier.

### **DELAIS D'ACCES**

| <b>Cursus classique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>Cursus par la voie de l'apprentissage</b>                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Les dates d'inscription sont déterminées en Inter IFAS au niveau régional en début d'année civile.</p> <p>La diffusion des dates d'inscription et de sélection s'effectue courant du premier trimestre pour une entrée en formation la dernière semaine du mois d'août ou au plus tard le premier jour ouvré du mois de septembre.</p> | <p>Nous recevons les demandes toute l'année pour une entrée en formation en janvier ou au plus tard février.</p> |

### **CONTACTS**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>IFAS des Hôpitaux Drôme Nord</b><br/>Rue de l'Hôpital<br/>BP 30<br/><b>26241 SAINT-VALLIER</b></p> <p><b>04 75 23 80 85</b></p> <p><a href="mailto:secretariat.eas@hopitaux-drome-nord.fr">secretariat.eas@hopitaux-drome-nord.fr</a></p> <p>Directrice et référente pédagogique :<br/>Valérie MANQUAT</p> <p>Responsable administrative :<br/>Marie COSTE</p> <p>Référente H+ :<br/>Sarah CUTIVEL</p> | <p><b>IFAS de Tournon</b><br/>50 rue des Alpes<br/>BP 63<br/><b>07300 TOURNON-SUR-RHONE</b></p> <p><b>04 75 07 75 57</b></p> <p><a href="mailto:secretariat_ifas@ch-tournon.fr">secretariat_ifas@ch-tournon.fr</a></p> <p>Directrice et référente pédagogique :<br/>Valérie MANQUAT</p> <p>Responsable administrative :<br/>Marie COSTE</p> <p>Référente H+ :<br/>Béatrice BLANC</p> | <p><b>IFAS de Saint Marcellin</b><br/>1 avenue Félix Faure<br/>BP 8<br/><b>38160 SAINT- MARCELLIN</b></p> <p><b>04 57 82 80 04</b></p> <p><a href="mailto:secretariat.ifas@chivi.fr">secretariat.ifas@chivi.fr</a></p> <p>Directrice et référente pédagogique :<br/>Valérie MANQUAT</p> <p>Responsable administrative :<br/>Chrystelle DIDIER</p> <p>Référente H+ :<br/>Béatrice BLANC</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

IFAS des Hôpitaux Drôme Nord  
Rue de l'hôpital  
BP 30  
26241 SAINT VALLIER

IFAS de Saint Marcellin  
1 avenue Félix Faure  
BP 8  
38160 ST MARCELLIN

IFAS de Tournon  
50 rue des Alpes  
BP 63  
07300 TOURNON SUR RHÔNE



## ***Instituts de Formation d'Aides-Soignants de Saint Vallier, Tournon et Saint Marcellin***

### Taux de réussite 2024 – 2025 formation en cursus classique :

- ✎ IFAS DES HÔPITAUX DRÔME NORD : 84.6% (1 mutation, 1 arrêt et 3 stages de rattrapage)
- ✎ IFAS DE TOURNON : 90.4% (2 stages de rattrapage)
- ✎ IFAS DE SAINT MARCELLIN : 87.5% (2 suspensions et 2 stage de rattrapage)

### Taux de satisfaction des élèves 2024 – 2025 formation en cursus classique :

- ✎ IFAS DES HÔPITAUX DRÔME NORD : 92.5%
- ✎ IFAS DE TOURNON : 100%
- ✎ IFAS DE SAINT MARCELLIN : 100%

### Taux de placement à l'issue de la formation 2024 – 2025 formation en cursus classique :

- ✎ IFAS DES HÔPITAUX DRÔME NORD : 87%
- ✎ IFAS DE TOURNON : 87%
- ✎ IFAS DE SAINT MARCELLIN : 78% (1 congé maternité)

### Références et documents d'appui :

- ✎ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux  
NOR : SSAH2110960A  
ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/6/10/SSAH2110960A/jo/texte>  
JORF n°0135 du 12 juin 2021  
Texte n° 17
- ✎ Arrêté du 7 Avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission